

*La CGT ne signe pas et s'oppose à l'accord distri*

# Tout est encore possible !

La CGT FAPT vient d'annoncer dans un communiqué qu'elle ne signait pas et faisait valoir son droit d'opposition à l'accord distribution. SUD PTT se félicite de cette prise de position. La direction de La Poste, en changeant à la dernière minute le périmètre, voulait non seulement imposer cet accord minoritaire, mais aussi éteindre toute velléité de résistance. Sylvie François (la DRH du groupe) avait sans doute déjà mis le champagne au frais, elle qui tient tant à ce que la stratégie de La Poste soit avalisée par les organisations syndicales, fut-ce par une minorité d'entre-elles. Avec les signatures de la CFDT, de FO, de la CFTC et de la CGC, elle pensait ainsi mettre en avant ses hautes capacités de négociatrice et de garante du "dialogue social".

Or le champagne est peut-être au frais, mais l'heure de la dégustation n'est pas venue. L'opposition de la fédération CGT rend en effet possible une contre-attaque juridique vis-à-vis de ce véritable déni de démocratie, qui prive plus d'un-e postier-e sur deux concerné-e par l'accord de son droit d'expression. Obtenir gain de cause, et donc faire tomber cet accord, serait une première victoire pour les opposant-es à l'accord... Et un premier camouflet pour l'équipe dirigeante et sa stratégie.

SUD et la CGT, en leur qualité d'organisations syndicales ayant fait valoir leur droit d'opposition, ont une responsabilité, celle de tout mettre en œuvre pour faire échec au 49.3 de S. François et P. Wahl. C'est en ce sens que nous proposons à la CGT FAPT d'unir nos efforts sur le front juridique comme sur les autres fronts de lutte, sachant que gagner sur le premier permettrait de redonner confiance à nos collègues pour s'engager sur les autres, notamment la grève nécessaire de tous les personnels.

Paris, le 16 février 2017